

Contrôle de conception et d'implantation

Cadre réservé au contrôleur
 Date de contrôle du dossier :
 Numéro de dossier :

Date de la demande :

Adresse de l'installation :
 Code postal : Commune :
 Section et numéro de parcelle (cadastre) du projet :

Propriétaire de l'installation

Nom et prénom :
 Adresse (si différente de l'adresse de l'installation) :
 Code postal : Commune :
 Numéro de téléphone :
 Adresse e-mail :

Occupant des lieux de l'installation (si différent du propriétaire)

Nom et prénom :
 Numéro de téléphone :
 Adresse e-mail :

Pièces à fournir par le propriétaire	Cocher les pièces fournies	Cadre réservé au contrôleur
☞ Un plan de situation de la parcelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif , sur la base cadastrale, selon les prescriptions de la page 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Un plan en coupe de la filière et de l'habitation est recommandé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Le présent formulaire dûment complété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Une étude de définition de la filière d'assainissement non collectif comprenant :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Une étude de sol , recommandée pour caractériser l'aptitude des sols à l'épuration et / ou l'infiltration des eaux usées domestiques. Elle comporte :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Sondage à la tarière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Test(s) de perméabilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Tranchée ou horizon pédologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Description et dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, évacuation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Demande de DT (Déclaration de projet de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) afin d'éviter une rupture des canalisations. Les démarches se font via le site internet Service public.fr (lien direct : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Contrôle de conception et d'implantation

Partie à remplir par le propriétaire

Nature du projet

- Construction neuve
 Réhabilitation de l'existant

Réalisation du projet A.N.C.

Nom et adresse du concepteur du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone :

Nom et adresse de l'installateur :

.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone :

Caractéristiques de l'habitation

Nombre de chambres :

Nombre de pièces principales :

Résidence : Principale Secondaire

Nombre d'habitants permanents :

Nombre d'habitants saisonniers :

Etudes réalisées sur le terrain

Etude de définition de la filière d'assainissement non collectif

Une étude de définition de filière a-t-elle été réalisée ?

Oui Non

Si oui, **joindre une copie du rapport** au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Etude de sol

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?

Oui Non

Si oui, **joindre une copie du rapport** au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Demande de travaux

Une **Déclaration de projet de Travaux (DT)** a-t-elle été réalisée auprès du Guichet Unique ?

Site internet : https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/userfile?path=fichiers/dematerialisation/Formulaire_DT_DICT.pdf

Oui Non

Classement de l'existence des réseaux au droit du projet ?

- Réseaux classés « sensibles pour la sécurité »
 Réseaux classés « non sensibles pour la sécurité »

Partie à remplir par le contrôleur

Une étude de sol a-t-elle été réalisée ?

Oui Non

Si non, la connaissance du sol est-elle suffisante pour contrôler le projet ?

Oui Non

La validation du projet ANC est-elle dans le cadre d'un Permis de Construire (PC) ?

Oui Non

Une **Déclaration de projet de Travaux (DT)** a-t-elle été réalisée auprès du Guichet Unique ?

Oui Non

Caractéristique du terrain et de son environnement

Terrain

Superficie totale de la parcelle :m²

Superficie disponible pour l'assainissement :m²

Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? Oui Non

Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement:

faible < 5 % moyenne 5 à 10 % forte > 10 %

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain ? Oui Non

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Oui Non

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Présence d'un captage d'eau (puits ou forage) sur le terrain mitoyen ? Oui Non

Est-il destiné à la consommation humaine ?

Oui Non Ne sait pas

Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m

Destination des eaux pluviales

Rejet en surface (fossé, caniveau, ...)

Infiltration sur la parcelle

Rétention (cuve, mare, ...)

Autre, précisé

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou tuyaux d'infiltration) est interdit.

Caractéristiques du projet

Plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500

Positionner et schématiser le plus clairement possible :

↳ L'habitation

↳ La sortie des eaux usées

↳ Le prétraitement (fosse toutes eaux, ...) et la ventilation associée

↳ Le traitement (épandage, filtre,...)

↳ Le cas échéant, le rejet des eaux traitées

↳ Les arbres, arbustes, haies, jardin potager

↳ Les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées, ...)

↳ Les voies de passage de véhicules

↳ Les bâtiments annexes (garage, piscine, ...)

↳ Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle

↳ Les cours d'eau, fossé, mare, etc.

↳ Le système d'évacuation des eaux de pluie

Joindre le plan de masse à votre dossier.

Plan en coupe du dispositif au 1/200 ou 1/500

Joindre à votre dossier le plan en coupe, constitué par le profil en long sur lequel seront portées la ligne cotée du terrain naturel, la ligne cotée des fils d'eau et les dimensions de chaque ouvrage.

La superficie disponible est-elle suffisante pour le dispositif ?

Oui

Non

La filière est-elle dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable ?

Oui Non

Y-a-t-il des contraintes discriminatoires dans la définition du périmètre de protection ?

Non

Oui

Respect d'une distance minimale de 35 m ? (Arrêté du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques)

Oui

Non

Le traitement des eaux usées et le rejet des eaux pluviales sont-ils bien séparés ?

Oui

Non

Le plan de masse est-il fourni ?

Oui

Non

Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

Le plan en coupe est-il fourni ?

Oui

Non

Si oui, les renseignements sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

Oui Non

L'écoulement correct des effluents d'amont en aval est-il assuré ?

Oui

Non

Définition de la filière

Le dispositif de prétraitement des eaux usées

Les eaux ménagères et les eaux vannes (toilettes) sont-elles prétraitées séparément ? Oui Non

1. Filière Classique

Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique :m³

Ou volume de l'installation biologique : m³

Matériau utilisé :

béton polyéthylène polyester autre :

Fosse : une ventilation est-elle prévue ?

Oui Non

Un extracteur statique ou éolien est-il prévu ?

Oui Non

Le préfiltre est intégré à la fosse toutes eaux ?

Oui Non

Si non, est-il prévu un préfiltre extérieur à la fosse ?

Oui Non

Si oui, quel volume : litres

La fosse toutes eaux est-elle située à plus de 10 m de l'habitation ? Oui Non

Est-il prévu un bac à graisse ?

Oui Non

Si oui, quel volume : litres

Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ? Oui Non

Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?

Oui Non

2. Filière Agréée

Type de filière :

.....

Marque :

Référence ou nom du dispositif de traitement :

.....

.....

Nombre d'équivalent habitant (EH) :

N° d'agrément :

Fréquence de vidange :

Un contrat d'entretien est-il prévu ? Oui Non

Remarque :

.....

.....

.....

Le dispositif de traitement des eaux usées

tranchées d'épandage à faible profondeur

lit d'épandage

lit filtrant non drainé à flux vertical

tertre d'infiltration

lit filtrant non drainé à flux horizontal

lit filtrant drainé à flux vertical

autre :

Si tranchées d'épandage :

Nombre de tranchées :

Longueur d'une tranchée : m

Soit la longueur totale de l'épandage :m linéaire

Si autres systèmes :

Longueur :m, largeur :m,

Surface :m²

Traitement séparé des eaux vannes et des eaux ménagères ? Oui Non

Le volume du prétraitement est-il suffisant ? Oui Non

Si non, volume suggéré :m³

L'implantation de la fosse est-elle compatible avec les aménagements du terrain ? Oui Non

Une ventilation est-elle prévue ? Oui Non

Le positionnement de la ventilation est-il correct ? Oui Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ? Oui Non

Un bac à graisse est-il souhaitable ? Oui Non

Le volume du bac à graisse est-il adapté ? Oui Non

Si présence d'une nappe, une dalle d'amarrage est-elle prévue ? Oui Non

Si la fosse est enfouie sous une zone de circulation, une dalle de répartition est-elle prévue ? Oui Non

Remarque :

La filière prévue est-elle autorisée dans la zone ? Oui Non

Le dispositif est-il adapté aux contraintes de sol (perméabilité, pente, nappe, ...) ? Oui Non

Longueur d'une tranchée > 30 m ? Non Oui

Le dimensionnement est-il adapté au logement ? Oui Non

Distances

Distances minimales

- par rapport à l'habitation : m
- par rapport à la limite de parcelle : m
- par rapport aux arbres : m

L'évacuation des effluents (pour les dispositifs drainés)

Quel est le lieu prévu pour le rejet ?

- cours d'eau
- fossé
- puits d'infiltration
- autre :

Rejet en milieu superficiel (fossé, cours d'eau,...)

Si vous n'en êtes pas vous même propriétaire, avez-vous une autorisation de déversement écrite du propriétaire du lieu de rejet prévu ?

- Oui Non Si oui, la joindre à votre demande.

Rejet par puits d'infiltration

Possédez-vous une dérogation préfectorale ?

- Oui Non Si oui, la joindre à votre demande.

- Distance / habitation > 5 m Oui Non
- Distance / limite de parcelle > 3 m Oui Non
- Distance / végétation > 3 m Oui Non

Le mode d'évacuation est-il autorisé dans la zone ? Oui Non

- Le lieu de rejet nécessite-t-il : -
une autorisation du propriétaire ? Oui Non
- une dérogation préfectorale ? Oui Non

Rejet en milieu superficiel

Si une autorisation est nécessaire, le pétitionnaire la possède-t-il ? Oui Non

Rejet par puits d'infiltration

Existe-t-il une dérogation préfectorale sur la zone ? Oui Non
Si non, le particulier a-t-il fourni une dérogation ? Oui Non



Dans le cadre des permis de construire :

Une **demande de DT** (Déclaration de projet de Travaux) **est obligatoire** pour des travaux supérieurs à 40 cm de profondeur et si les travaux s'approchent d'une ligne aérienne Basse Tension et à conducteur nus à moins de 3 m. C'est le responsable de projet qui doit envoyer la DT aux exploitants des réseaux concernés via une plate-forme internet nommé Guichet Unique.

Ensuite l'exécutant des travaux devra consulter le Guichet Unique et envoyer une **DICT** (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) à chaque exploitant.

Cette **démarche est obligatoire** (arrêté du 15 février 2012 ; article 2) afin d'éviter une rupture des canalisations.

Les DT doivent être réalisés par les Responsables de projet. Les DICT doivent être réalisées par les Exécutants de travaux.

Si le déclarant est à la fois le responsable de projet et l'exécutant de travaux, il doit remplir le formulaire en cochant la case DT-DICT conjointe dans l'encadré « DT » du formulaire.

Les démarches se font via le site internet Service public.fr

(lien direct : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R17295>)

Les obligations de DT-DICT sont-elles les mêmes dans les propriétés privées que dans le domaine public ?

Les travaux sur la propriété privée sont soumis à la réglementation anti-endommagement, avec cependant les conditions particulières suivantes :

- les réseaux exploités par le propriétaire et situés à l'intérieur du périmètre clôturé de la propriété sont dispensés d'enregistrement sur le guichet unique conformément à l'article R. 554-7 du code de l'environnement,

- de même les réseaux appartenant au propriétaire d'une parcelle clôturée mais non exploités par lui sont dispensés de cet enregistrement, mais à condition que soit signée une convention portant sur la sécurité des travaux entre le propriétaire et l'exploitant,

- les travaux non soumis à permis de construire sur un terrain privé sous la direction du propriétaire de ce terrain sont dispensés de DT et de DICT préalables à condition que celui-ci ait passé une convention sur la sécurité des travaux avec ces exploitants et en prescrive l'application à l'exécutant des travaux.

Projet ANC <u>AVEC</u> bureau d'étude	Tarif en € net	Projet ANC <u>SANS</u> bureau d'étude	Tarif en € net
Contrôle de conception et d'implantation si le projet a été étudié par un <u>bureau d'étude</u>	101,58 €	Contrôle de conception et d'implantation si le projet <u>n'a pas été étudié par un bureau d'étude</u>	139,67 €
Contrôle de bonne exécution des travaux (avant remblaiement)	126,97 €	Contrôle de bonne exécution des travaux (avant remblaiement)	126,97 €
TOTAL	228,55 €	TOTAL	266,64 €

Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation d'assainissement autonome qu'après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté puis à recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.

Le propriétaire doit prévenir le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le remblaiement de l'installation, afin que le SPANC procède au contrôle de bonne exécution.

Après avoir dûment complété le présent dossier, **le propriétaire doit le déposer au SPANC au 73, Rue d'Aunay-sur-Odon –Vire 14500 VIRE NORMANDIE** ou par mail à l'adresse suivante : contact@eau-virenormandie.fr

Date et signature du propriétaire :

AVIS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avis favorable Avis favorable avec réserves Avis défavorable

Commentaires

.....

Date :
 Nom du technicien :
 Signature :

Date :
 M. DROULLON Joël, *Adjoint en charge du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)*
 Signature :

Pour tout contact : SPANC de Vire Normandie
 Tel : 02 31 66 29 49
 Courriel : contact@eau-virenormandie.fr
 Sur rendez-vous ou par téléphone pour toute demande d'information auprès d'un conseiller du SPANC.